

FORUM

La sécurité sociale du futur



ACTE 1 : 28 Février

Une sécurité sociale en mouvement

Cette année, nous célébrons le **75e anniversaire** de la signature du pacte social, qui a jeté les bases de la sécurité sociale d'après-guerre. Une sécurité sociale qui a subi depuis lors des changements radicaux, tout comme le contexte dans lequel elle fonctionne. La mondialisation et l'évolution technologique sont les puissantes forces motrices...

... des changements observés sur le marché du travail. Le fait d'avoir un emploi procure généralement un niveau de vie de qualité mais implique également de nombreuses exigences, auxquelles tout le monde ne peut pas satisfaire. De nouvelles formes de travail apparaissent en dehors des relations travailleur-employeur traditionnelles, qui sont fortement réglementées. Ces nouvelles formes offrent peut-être davantage de flexibilité mais aussi moins de stabilité et de protection.

... du changement des rapports sociaux. Dans de nombreux États-providence, la diminution des inégalités initiée à l'après-guerre s'est arrêtée et les inégalités ont même augmenté à nouveau. Les évolutions au sommet et au bas de l'échelle des revenus font pression sur la cohésion sociale.

Par ailleurs, la population a, elle aussi, changé. Elle est désormais mieux formée, mais aussi vieillissante et plus diversifiée, se caractérisant par des liens familiaux plus distendus, avec davantage de personnes et de parents isolés, de familles recomposées...

Des chercheurs et des observateurs qui font autorité voient cette tendance se poursuivre. *La sécurité sociale doit-elle s'adapter à ce contexte changeant et, dans l'affirmative, de quelle manière ?*

Forum, un débat sur le futur

Afin de soutenir une politique axée sur l'avenir, le SPF Sécurité sociale organise, avec le soutien de la Ministre des Affaires sociales et de la Santé Publique, un cycle de conférences, une plate-forme de réflexion et de concertation baptisée « *Forum sur la sécurité sociale du futur* ». Les parties prenantes, chercheurs et décideurs politiques établiront un dialogue et s'efforceront d'envisager des pistes devant permettre de garantir les missions essentielles de la sécurité sociale.

Au-delà des représentations partisans que l'on s'en fait, il s'agit de donner la voix aux différents acteurs, et ce dans une perspective de moyen et long terme. Le Forum se veut un **premier jalon de réflexion sur le Futur** en tentant de dépassionner le débat qui n'en restera pas moins passionnant, notamment en adoptant une approche « evidence based ».

L'approche se veut résolument axée sur le **questionnement**. Ainsi pour chaque thématique qui est explicitée dans la note conceptuelle, une série de questions pertinentes et impertinentes tournées vers l'avenir ont été posées auxquelles les orateurs tenteront de répondre et auxquelles un panel de représentants des « parties prenantes » et le public réagiront.

Pour la journée du **28 février 2019**, deux thématiques transversales ont été choisies relevant à notre estime des facteurs clés de la sécurité sociale pour le futur : 1) la question posée de savoir si la sécurité sociale est adéquate et en particulier pour les personnes peu qualifiées dans le contexte d'une économie de la connaissance et 2) le non recours aux droits sociaux.

D'autres thématiques auraient pu l'être et d'autres le seront encore dans le cadre de cette réflexion prospective.

Sans vouloir faire complètement fi du passé, l'**attitude prospective** se veut tournée vers l'avenir afin de pouvoir trouver de nouvelles solutions aux questions d'aujourd'hui. Tirer des perspectives sur l'avenir, c'est quelque part s'y préparer. C'est à cette **aventure d'anticipation** que vous invite le SPF Sécurité Sociale lors du Forum sur la sécurité sociale du futur.

FORUM

La sécurité sociale du futur



THÈME I

Une sécurité sociale adéquate pour la population peu qualifiée dans une économie de la connaissance

Tandis que le risque de pauvreté a baissé parmi les personnes âgées, il augmente au sein de la population active. La tendance observée auprès de la population active tend à montrer que la Belgique n'est pas immunisée contre les situations inégalitaires qui règnent également dans d'autres pays. La hausse du risque de pauvreté concerne exclusivement les personnes peu qualifiées.

Pour une proportion significative et socialement plus faible de la population, la participation durable au marché du travail représente une gageure permanente, et ce malgré deux décennies de politique d'activation. En même temps, nous observons une baisse de l'efficacité des prestations sociales pour la population active : ces prestations offrent aux personnes qui en sont (quasi) totalement dépendantes une protection insuffisante contre la pauvreté. Et le problème devrait encore s'aggraver à l'avenir, en raison du phénomène de la numérisation accrue.

La principale question est de savoir comment renforcer la capacité d'action de la protection sociale, notamment à l'égard du groupe (croissant) de personnes qui possèdent moins d'aptitudes en termes de productivité.

Ce renforcement implique-t-il une **sélectivité** plus ou moins importante ? Devons-nous et pouvons-nous évoluer vers un **crédit d'impôt universel** tel que celui instauré au Royaume-Uni ? Que pouvons-nous attendre de la hausse des prestations de sécurité sociale et de l'aide sociale, qui ont été portées au niveau du **seuil de pauvreté européen** ? Qu'en est-il de la **dégressivité renforcée** dans le cadre de l'assurance chômage ? Comment la politique sociale peut-elle anticiper les **dysfonctionnements** sur le marché du travail à l'égard des personnes peu qualifiées ?

? QUESTIONS

Comment la politique sociale doit-elle réagir face à la hausse du risque de pauvreté parmi la population peu qualifiée ? Comment la sécurité sociale peut-elle améliorer son adéquation vis-à-vis des groupes de population peu productifs ? Comment la politique sociale peut-elle anticiper les dysfonctionnements sur le marché du travail à l'égard des groupes précités ?

Est-ce que le mouvement des "gilets jaunes" ne témoignerait pas des "difficultés" de la sécurité sociale à remplir son objectif ou de s'adapter ?

Que peut-on attendre de la tendance qui vise à accroître la dégressivité de l'assurance chômage ? Quels en sont les avantages, les restrictions, les effets indésirables et les facteurs contextuels ? Quel est l'impact attendu sur le risque de pauvreté, notamment pour les personnes peu qualifiées ?

L'accord de gouvernement actuel contenait le passage suivant : « Le gouvernement portera progressivement les prestations minimales de sécurité sociale et l'aide sociale au niveau du seuil de pauvreté européen. » *Que pouvons-nous attendre de telles mesures ? Quels en sont les avantages, les restrictions, les effets indésirables et les facteurs contextuels ? Quelles sont les recommandations pouvant être formulées à ce sujet en vue du prochain accord de gouvernement ?*

Voilà longtemps que la protection des revenus n'est plus un aspect relevant uniquement de la sécurité sociale. L'instauration en 2001 du crédit d'impôt pour les activités à bas revenus témoigne par exemple du rôle croissant que joue la (para)fiscalité. *Que peut-on attendre de l'attention accrue accordée à la (para)fiscalité ? Quels en sont les avantages, les restrictions, les effets indésirables et les facteurs contextuels ? Quel est l'impact attendu sur le risque de pauvreté ?*

La sécurité sociale peut-elle anticiper les tendances sociales divergentes ? Qu'en est-il de la légitimité ? Outre l'aide aux revenus, faut-il également accorder davantage d'importance aux services et autres avantages en nature ?

FORUM

La sécurité sociale du futur



THÈME II

Le non-recours aux droits sociaux

L'importance d'une meilleure inclusion des droits sociaux dans les programmes de lutte contre la pauvreté peut difficilement être sous-estimée. Les études sur le revenu d'intégration tout comme celles sur la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) indiquent qu'un groupe considérable de bénéficiaires ne fait pas valoir ses droits.

Le SPF Sécurité sociale et d'autres administrations publiques recherchent activement les causes du non-recours aux droits en question et se penchent sur des stratégies adaptées.

Au niveau de la réglementation, il est clair que toute complexité doit être évitée. Au sein de la protection sociale belge, une attention accrue est accordée à la simplification administrative et réglementaire, à l'automatisation de l'attribution des droits sociaux ainsi qu'à la communication compréhensible et transparente des informations relatives aux conditions d'octroi et à la procédure de demande.

En outre, nous essayons, du point de vue des bénéficiaires et grâce à la participation d'experts sur le terrain, de créer une passerelle entre les groupes les plus vulnérables et les instances publiques. **L'ignorance de l'existence de certaines mesures** et des **modalités d'accès** semble effectivement être la principale cause du non-recours aux droits.

? QUESTIONS

À l'occasion du FORUM, nous voulons approfondir davantage les stratégies évoquées : *quelles sont leurs limites, où se situent les lacunes... ?*

Une question importante concerne l'accompagnement requis au niveau de la mise en œuvre de la politique : *comment la pratique d'aide doit-elle être adaptée en vue d'une meilleure inclusion des droits sociaux ?*

Sans verser dans une croyance aveugle, les évolutions technologiques futures telles que la technologie « blockchain » ne pourraient-elles pas nous aider à l'avenir à réduire le non-recours aux droits sociaux ? Dans l'affirmative, de quelle manière ?

FORUM

La sécurité sociale du futur

CALL FOR ACTION

L'approche du SPF Sécurité Sociale se veut ouverte et "incrémentale".

A l'heure actuelle, voici les différentes manières de contribuer au Forum :

- Participez au Forum et parlez-en autour de vous et sur les médias sociaux

[L'inscription](#)

#toekomstsocialezekerheid #secudufuturbe #forumsecube #forumszbe

- Proposer un article sur la sécurité sociale du futur

Le public cible est avant tout composé d'experts, de policy makers, de représentants des partenaires sociaux, d'associations à l'œuvre dans le secteur social. Les contributions seront mises sur le site, elles seront donc accessibles au public. Le SPF n'endossera pas de responsabilité sur les contenus. Idéalement, les contributions doivent être étayées de chiffres ou de faits et être reliées aux thématiques abordées. Elles doivent être reliées à un des sujets. Nous souhaitons éviter les pamphlets anti-gouvernementaux ou les tribunes « gouvernementales ».

Le Forum se veut tourné vers l'avenir et les contributions prospectives seront privilégiées.

Envoyez votre contribution à l'adresse suivante : besoc.event@minsoc.fed.be

- Faites-nous des suggestions pour les prochains thèmes à aborder

SPF Sécurité Sociale

DG BeSoc

Équipe du projet FORUM

Contact : Sofie Baré | 0470301418

Éditeur responsable :

Peter Samyn